



## Orientations DAAC – Année scolaire 2024 - 2025

### Priorités politiques

*Afin de penser le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) de l'élève, les actions de la DAAC se déclinent cette année à travers chaque niveau scolaire, de manière graduelle et progressive. Les équipes pédagogiques sont invitées à généraliser l'EAC auprès de tous les élèves selon des modalités adaptées aux attendus pédagogiques adaptés aux élèves.*

*A l'école maternelle et primaire, il s'agira de permettre à l'élève d'entrer en culture en l'initiant aux différents langages artistiques et culturels. Au collège, nous souhaitons que la pratique artistique soit renforcée, notamment à travers le théâtre qui permet aux élèves de s'immerger dans la création artistique en développant compétences transversales et psycho-sociales. Enfin, au lycée, nous souhaitons développer l'engagement et l'autonomie des lycéens dans leurs pratiques artistiques et culturelles afin de leur permettre de devenir des citoyens éclairés et ouverts à l'altérité.*

## **1. Dans les écoles : l'entrée en culture**

Généraliser l'EAC dans le 1er degré est une priorité nationale et permet de poser dès le plus jeune âge l'EAC comme levier d'apprentissage et comme entrée généralisée dans le monde de la culture. L'EAC s'articule ainsi avec les apprentissages fondamentaux tels que les mathématiques et le français.

De nombreux projets EAC sont conduits dans les écoles, mais il faut améliorer la cohérence pédagogique du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves. L'usage de l'application Adage doit faciliter un pilotage, par école, par circonscription et par département.

Aujourd'hui, chaque circonscription a nommé un référent pour l'EAC ce qui représente 59 référents à l'échelle académique. Au côté des DSDEN, La DAAC se mobilise pour former les acteurs du 1er degré à l'EAC, en particulier au travail en partenariat. Il est vertueux que les écoles puissent travailler avec les structures culturelles de proximité en appui sur les dynamiques territoriales existantes. Les municipalités sont des partenaires institutionnels cruciaux pour parvenir à cet objectif.

Afin de renforcer l'EAC dans le premier degré, une feuille de route académique et des déclinaisons départementales ont été établies.

## **2. Dans les collèges : développer la pratique théâtrale**

Cet objectif annuel se centre sur un domaine particulier et s'appuie sur une impulsion nationale. Allié à une démarche artistique forte, le théâtre permet le développement de compétences transversales liées à la pratique corporelle, à l'oralité, à la confiance en soi et à l'écoute de l'autre.

La DAAC a établi un état des lieux de la pratique théâtrale dans l'académie et s'est donné pour objectif de développer des actions de pratique théâtrale dans l'ensemble des collèges. Un annuaire de partenaires a été établi afin de faciliter le travail des équipes pédagogiques.

De part la variété des démarches de création des compagnies, le théâtre peut s'ouvrir à d'autres champs artistiques.

<https://www.ac-lyon.fr/developpement-de-la-pratique-theatrale-dans-l-academie-de-lyon-129248>

### 3. Dans les lycées : favoriser l'engagement des lycéens

Les lycéens de l'académie peuvent à partir de cette année exprimer leur volonté de s'engager dans leur lycée et sur leur territoire, autour de la question culturelle en bénéficiant de l'accompagnement du référent culture et du référent de vie lycéenne.

Pour répondre à la volonté de cette génération d'élèves de prendre en main la question de la prescription entre pairs, les lycées renforceront la vie culturelle des établissements en s'appuyant sur les forces vives des élèves.

Depuis cette année, dans chaque lycée, au sein de chaque CVL (Conseil de Vie Lycéenne) est désigné au moins un élève « **Éclaireur de la culture** » en charge de la prescription à ses pairs. Les partenaires culturels du territoire sont les premiers interlocuteurs des élèves « éclaireurs de la culture », de façon à les orienter dans la richesse de l'offre culturelle.

En outre les élèves désireux de s'engager collectivement dans la vie culturelle de leur établissement sont invités à se regrouper pour devenir, à leur tour, porteurs de projets culturels et collaborer avec des artistes de proximité. Nous leur proposons de travailler à un grand projet académique, le « **Panthéon des Lycéens** » en rendant hommage à un personnage du passé sous une forme artistique.

Le choix d'une figure emblématique pour le lycée pose la question de ce qui fait culture pour les élèves : quels choix d'hommage vont-ils faire? des hommes, des femmes ? à parité ? est-ce une figure du territoire ? le choix a-t-il une vocation universelle ?

Le Panthéon fera l'objet d'un appel à projet sur Adage.

Cette action sera valorisée au niveau académique.

<https://www.ac-lyon.fr/developpement-de-l-engagement-des-lyceens-en-matiere-artistique-et-culturelle-129333>

## Leviers d'actions

*Afin de déployer le parcours d'EAC des élèves, nous prévoyons des axes d'interventions opérationnels.*

### **1. Déployer le parcours d'EAC sur tous les territoires**

La DAAC renforce son action vers tous les territoires de l'académie. Depuis septembre 2024, des chargés de mission territoriale ont en charge le suivi de l'EAC sur 4 territoires distincts : l'Ain, la Loire, le Rhône et la Métropole de Lyon.

Leurs actions s'orientent vers les collectivités en lien étroit avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

L'académie de Lyon est signataire de convention d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) avec des collectivités à différentes échelles afin de faire converger les objectifs et les moyens dédiés à l'EAC.

Au sein des réseaux d'éducation prioritaires, les pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC) sont une spécificité de l'Académie de Lyon. Ils ont pour mission de soutenir les projets d'éducation artistique et culturelle en développant les jumelages entre une ou des structures culturelles et les établissements scolaires de proximité. Cela offre un cadre privilégié pour travailler en partenariat et à l'échelle territoriale.

<https://www.ac-lyon.fr/poles-territoriaux-education-artistique-et-culturelle-pteac-123346>

### **2. Accompagner les porteurs de projets DAAC**

Le service de la DAAC souhaite renforcer son action auprès des enseignants porteurs de projets. L'équipe des chargés de mission et des professeurs relais conseille, accompagne et suit les projets construits en partenariat.

Nous avons le souci de permettre aux enseignants de se familiariser progressivement avec l'EAC. Nous proposons via des appels à candidature depuis Adage des projets « Parcours DAAC » en partenariat, qui permettront aux enseignants de conduire une première approche, guidée, en EAC. Ces Parcours DAAC ont pour ambition de constituer un « marchepied » vers des projets plus ambitieux, co-construits entre partenaires et équipes pédagogiques.

Les projets conduits pourront être valorisés dans notre revue d'éducation artistique et culturelle « Art'ure », et notamment dans son numéro spécial « Projets remarquables ».

<https://www.ac-lyon.fr/art-ure-la-revue-dediee-a-l-education-artistique-et-culturelle-122522>

Chaque année, la DAAC organise un Festival de l'EAC qui contribue à faire rayonner les projets conduits dans les établissements. Le Festival est un espace de valorisation et de mutualisation de pratiques.

En 2025, le festival aura lieu du 26 mai au 6 juin 2025 ; une inscription sur la plateforme Adage est proposée.

<https://www.ac-lyon.fr/festival-education-artistique-et-culturelle>

### **3. Développer et renforcer l'offre de formation des enseignants**

La DAAC est soucieuse de former les enseignants à l'EAC afin de généraliser les pratiques dans tous les établissements scolaires. Des parcours de formations sont proposés dans chaque domaine artistique en lien avec l'EAFc. Ces parcours s'inscrivent sur un temps long à travers des modules de formation, de transférabilité et de personnalisation. Ils ont pour objectif de qualifier et professionnaliser les pratiques pédagogiques.

Ces parcours sont construits en partenariat et en appui sur les 3 piliers de l'EAC et articulent des temps d'apport théoriques, de pratique artistique et de fréquentation des œuvres. Ils permettent d'outiller les enseignants pour conduire des projets EAC ambitieux.

<https://www.ac-lyon.fr/les-projets-de-parcours-de-formation-proposees-par-la-daac-eafc-128956>

Afin de valoriser l'implication des enseignants qui œuvrent chaque année auprès des élèves pour les faire progresser et réussir, est mise en place dans l'académie une attestation de compétences en EAC.

Cette attestation prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles des enseignants et s'incarne à travers trois entrées : la pratique pédagogique devant élèves, les parcours de formation EAFc, les missions pédagogiques.

### **4. Suivi des enseignements artistiques en partenariat**

La DAAC, en lien avec les IA-IPR référents, assure le suivi des enseignements artistiques en partenariat dispensés dans l'académie (théâtre, cinéma audiovisuel, danse, arts du cirque).

Est engagée à l'échelle académique et régionale une réflexion sur la carte des enseignements artistiques. Cette réflexion associe la DRAC Auvergne Rhône-Alpes afin de présenter une offre éducative équilibré et cohérente sur le territoire.

*L'année scolaire 2024-2025 s'inscrit dans une dynamique ambitieuse pour l'Éducation Artistique et Culturelle, en renforçant l'implication des élèves, des enseignants et des partenaires culturels et des collectivités. À travers des actions ciblées, innovantes et inclusives, ce projet vise à renforcer le parcours artistique et culturel de chaque élève, en ouvrant des perspectives d'apprentissage créatives, épanouissantes et favorisant la réussite et l'émancipation.*